



fondasol

Vannes (56)
Compte rendu des essais de perméabilité

Rapport n° PR.DTEN.24.0281 - 1^{ère} diffusion – 09/10/2024

APIJ

**Projet de construction d'un centre pénitentiaire
Chapeau Rouge
VANNES (56)**

VOTRE AGENCE

Agence de Nantes - Environnement
12 rue Léon Gaumont – ZA de la Pentecôte
44700 – ORVAULT

☎ 02.51.77.86.50
✉ lionel.doare@groupefondasol.com

SUIVI DES MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Rév.	Date	Nb pages	Modifications	Ingénieur
-	09/10/2024	47	1 ^{ère} diffusion	Lionel DOARE 
A				
B				
C				

SOMMAIRE

Sommaire	3
A. Plan de localisation	4
B. Plan d'implantation	6
C. Lithologie	9
D. Procès verbaux des essais de perméabilité	36
ANNEXES	42
I. Conditions Générales de service	43



A. PLAN DE LOCALISATION

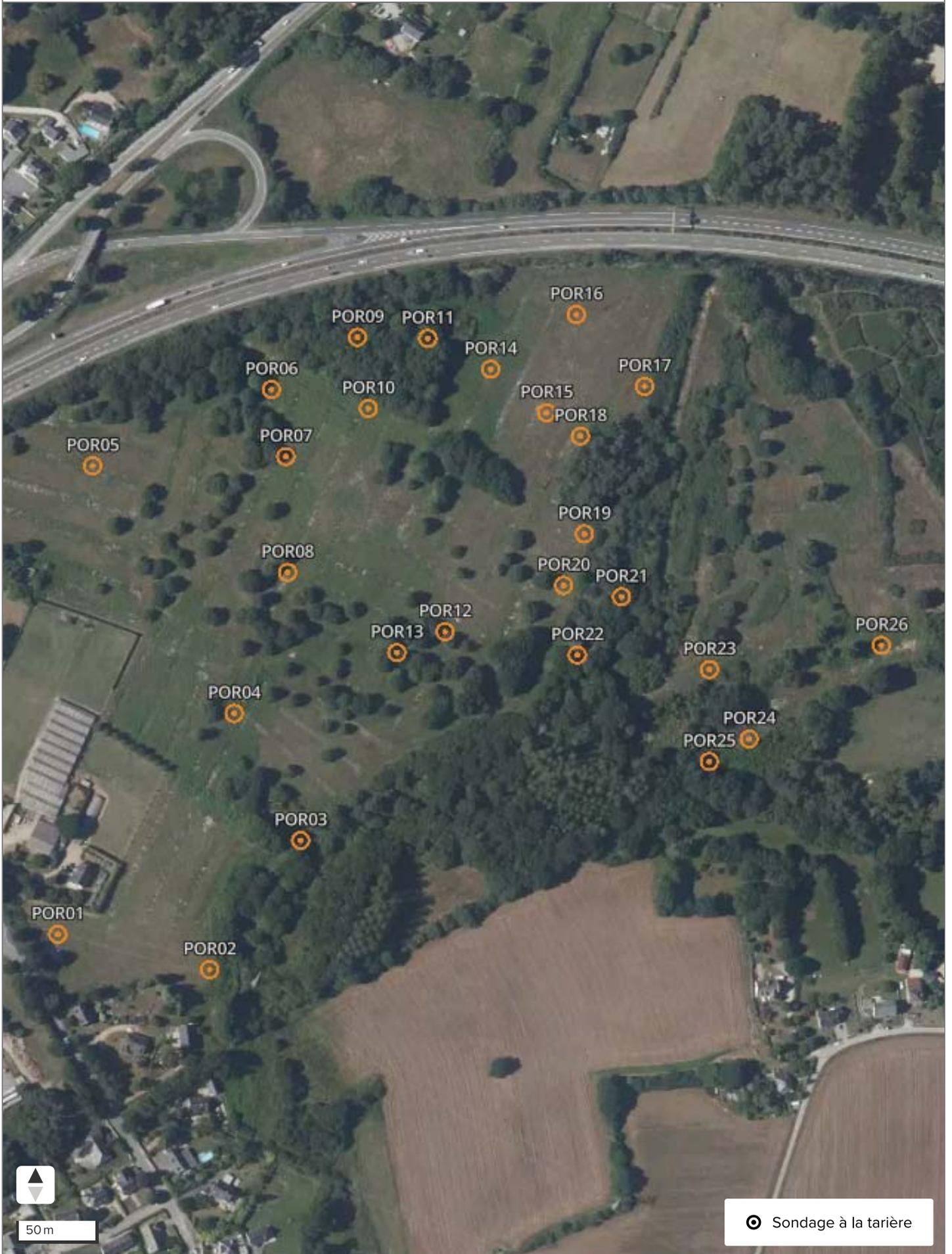
PLAN DE LOCALISATION





B. PLAN D'IMPLANTATION

PLAN D'IMPLANTATION



PLAN D'IMPLANTATION

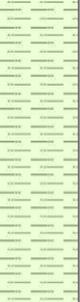
Précision des relevés (X / Y)	Relevé par géomètre
Non renseigné	Non
Système de coordonnées du projet	Nivellement
WGS 84	Non renseigné

Nom	WGS 84		Élévation [m]
	Longitude	Latitude	
POR01	-2,718616202	47,669505775	19,0
POR02	-2,717389815	47,669312401	17,3
POR03	-2,716656602	47,670018362	16,4
POR04	-2,717193015	47,670714239	20,0
POR05	-2,718333718	47,672067398	19,1
POR06	-2,716892526	47,672486185	20,9
POR07	-2,716775482	47,672119593	21,4
POR08	-2,716762078	47,671485369	20,8
POR09	-2,716198477	47,672770816	Non renseigné
POR10	-2,71611066	47,672382072	22,6
POR11	-2,715630865	47,672765233	24,0
POR12	-2,71549103	47,671161167	19,8
POR13	-2,715879932	47,671046142	19,9
POR14	-2,715123923	47,672596706	25,4
POR15	-2,714672478	47,672358371	25,6
POR16	-2,714433232	47,672895773	28,5
POR17	-2,713881766	47,672502988	28,6
POR18	-2,714399584	47,672230943	26,0
POR19	-2,714367116	47,671695676	24,2
POR20	-2,714535034	47,671414129	22,3
POR21	-2,714068958	47,671351978	26,1
POR22	-2,714425206	47,671033517	22,5
POR23	-2,713358662	47,67095389	23,9
POR24	-2,713038671	47,670573917	23,3
POR25	-2,713360317	47,670450075	21,8
POR26	-2,711972107	47,671085825	25,3



C. LITHOLOGIE

POR01	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,718616202	47,669505775	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
	+19,0 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec
Début			Fin			Machine	Opérateur
10/09/2024 10:00			10/09/2024			-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
19	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
18,7			Arènes granitiques limoneuses 1 m	

18	1			
----	---	--	--	--

POR02	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,717389815	47,669312401	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
+17,3 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec	

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
17,3	0		<p>Limon sableux ferme marron</p> <p>0,3 m</p>	Bonne tenue des parois
17			<p>Arènes granitiques limoneuses</p> <p>1 m</p>	
16,3	1			1 m

POR03	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,716656602	47,670018362	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré <input type="checkbox"/> En cours de forage
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec
+16,4 m	0,75 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné		

Début	Fin	Machine	Opérateur
11/09/2024 16:11	11/09/2024 16:11	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
16,4	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
16,1			Arènes granitiques limoneuses 0,75 m	
15,65			Refus - Bloc granite	
1				1 m

POR04	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,717193015	47,670714239	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
+20,0 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec	

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
20	0		Limon sableux ferme marron	
		0,3 m		
19,7			Arènes granitiques limoneuses	
		1 m		

Bonne tenue des parois

1 m

19	1			
----	---	--	--	--

POR05	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,718333718	47,672067398	WGS 84		Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements
+19,1 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
19,1	0		Limon sableux ferme marron	
			0,3 m	
18,8			Arènes granitiques limoneuses	
			1 m	
18,1	1			

Bonne tenue des parois

1 m

POR06	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,716892526	47,672486185	WGS 84		Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements
	+20,9 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné

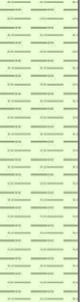
Néant Non mesuré
 En cours de forage
 Stabilisé Non stabilisé Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
20,9	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
20,6			Arènes granitiques limoneuses 1 m	
19,9	1			1 m

POR07	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,716775482	47,672119593	WGS 84		Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré <input type="checkbox"/> En cours de forage
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements
+21,4 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
21,4	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
21,1			Arènes granitiques limoneuses 1 m	
20,4	1			1 m

POR08	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,716762078	47,671485369	WGS 84		Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements
+20,8 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
20,8	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
20,5			Arènes granitiques limoneuses 1 m	
19,8	1			

POR09	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau	
	-2,716198477	47,672770816	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré <input type="checkbox"/> En cours de forage	
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements		
	Non renseigné	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné		

Début		Fin		Machine		Opérateur	
10/09/2024		10/09/2024		-		Tech 1 Nantes DTEN	

Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
		Arènes granitiques limoneuses 1 m	
1			1 m

POR10	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau	
	-2,71611066	47,672382072	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant	<input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage	
+22,6 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec		

Début		Fin		Machine		Opérateur	
10/09/2024		10/09/2024		-		Tech 1 Nantes DTEN	

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
22,6	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
22,3			Arènes granitiques limoneuses 1 m	
21,6	1			

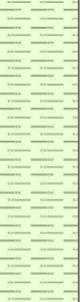
POR11	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,715630865	47,672765233	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
	+24,0 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début		Fin		Machine		Opérateur	
10/09/2024		10/09/2024		-		Tech 1 Nantes DTEN	

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
24	0		Limon sableux ferme marron	
			0,3 m	
23,7			Arènes granitiques limoneuses	
			1 m	
23	1			Bonne tenue des parois

POR12	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,715491030	47,671161167	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
+19,8 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec	

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
19,8	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
19,5			Arènes granitiques limoneuses 1 m	
18,8	1			

POR13	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,715879932	47,671046142	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
+19,9 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec	

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
19,9	0		Limon sableux ferme marron	
			0,3 m	
19,6			Arènes granitiques limoneuses	
			1 m	
18,9	1			

Bonne tenue des parois

1 m

POR14	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,715123923	47,672596706	WGS 84		Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements
+25,4 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
25,4	0		Limon sableux ferme marron	
			0,3 m	
25,1			Arènes granitiques limoneuses	
			1 m	
24,4	1			

Bonne tenue des parois

1 m

POR15	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,714672478	47,672358371	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
+25,6 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec	

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
25,6	0		Limon sableux ferme marron	
		0,3 m		
25,3			Arènes granitiques limoneuses	
		1 m		Bonne tenue des parois
24,6	1			1 m

POR16	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,714433232	47,672895773	WGS 84		Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements
+28,5 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
28,5	0		Limon sableux ferme marron	
			0,3 m	
28,2			Arènes granitiques limoneuses	
			1 m	
27,5	1			

Bonne tenue des parois

1 m

POR17	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,713881766	47,672502988	WGS 84		Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements
+28,6 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
28,6	0		Limon sableux ferme marron	
			0,3 m	
28,3			Arènes granitiques limoneuses	
			1 m	
27,6	1			

Bonne tenue des parois

1 m

POR18	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,714399584	47,672230943	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
	+26,0 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
26	0		Limon sableux ferme marron	
			0,3 m	
25,7			Arènes granitiques limoneuses	
			1 m	
25	1			Bonne tenue des parois

POR19	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau	
	-2,714367116	47,671695676	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant	<input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec	
	+24,2 m	0,6 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné		

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
24,2	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
23,9			Arènes granitiques limoneuses 0,6 m	
23,6			Refus - Bloc granite	
1				1 m

POR20	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,714535034	47,671414129	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
+22,3 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec	

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
22,3	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
22			Arènes granitiques limoneuses 1 m	
21,3	1			

POR21	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,714068958	47,671351978	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
+26,1 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec	

Début		Fin		Machine		Opérateur	
10/09/2024		10/09/2024		-		Tech 1 Nantes DTEN	

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
26,1	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
25,8			Arènes granitiques limoneuses 1 m	
25,1	1			

POR22	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,714425206	47,671033517	WGS 84		Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements
+22,5 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
22,5	0		Limon sableux ferme marron	
		0,3 m		
22,2			Arènes granitiques limoneuses	
		1 m		
21,5	1			Bonne tenue des parois

POR23	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,713358662	47,670953890	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
+23,9 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec	

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
23,9	0		Limon sableux ferme marron	
			0,3 m	
23,6			Arènes granitiques limoneuses	
			1 m	
22,9	1			

Bonne tenue des parois

1 m

POR24	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,713038671	47,670573917	WGS 84		Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements
+23,3 m	0,75 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
23,3	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
23			Arènes granitiques limoneuses 0,75 m	
22,55			Refus - Bloc granite	
1				1 m

POR25	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,713360317	47,670450075	WGS 84		Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements
+21,8 m	0,62 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

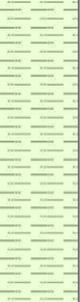
Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
21,8	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
21,5			Arènes granitiques limoneuses 0,62 m	
21,18			Refus - Bloc granite	

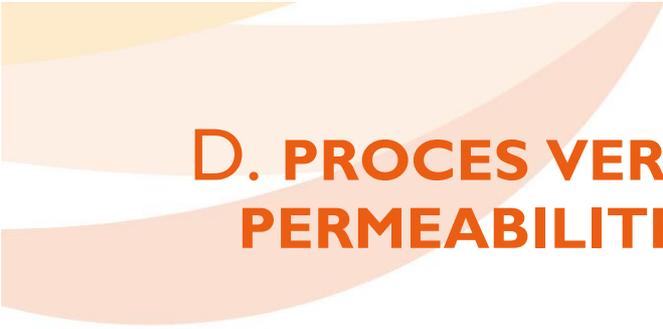
1

1 m

POR26	Longitude	Latitude	Système de coordonnées			Précision des relevés	Niveau d'eau
	-2,711972107	47,671085825	WGS 84			Non renseigné	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Azimut	Nivellement	Précision des nivellements	<input type="checkbox"/> En cours de forage
+25,3 m	1,0 m	0,0°	-	Non renseigné	Non renseigné	<input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec	

Début	Fin	Machine	Opérateur
10/09/2024	10/09/2024	-	Tech 1 Nantes DTEN

Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions	Notes
25,3	0		Limon sableux ferme marron 0,3 m	Bonne tenue des parois
25			Arènes granitiques limoneuses 1 m	
24,3	1			1 m



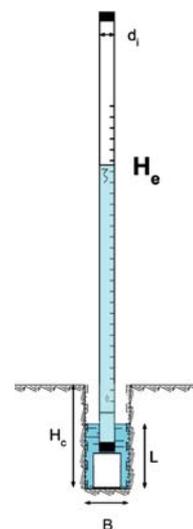
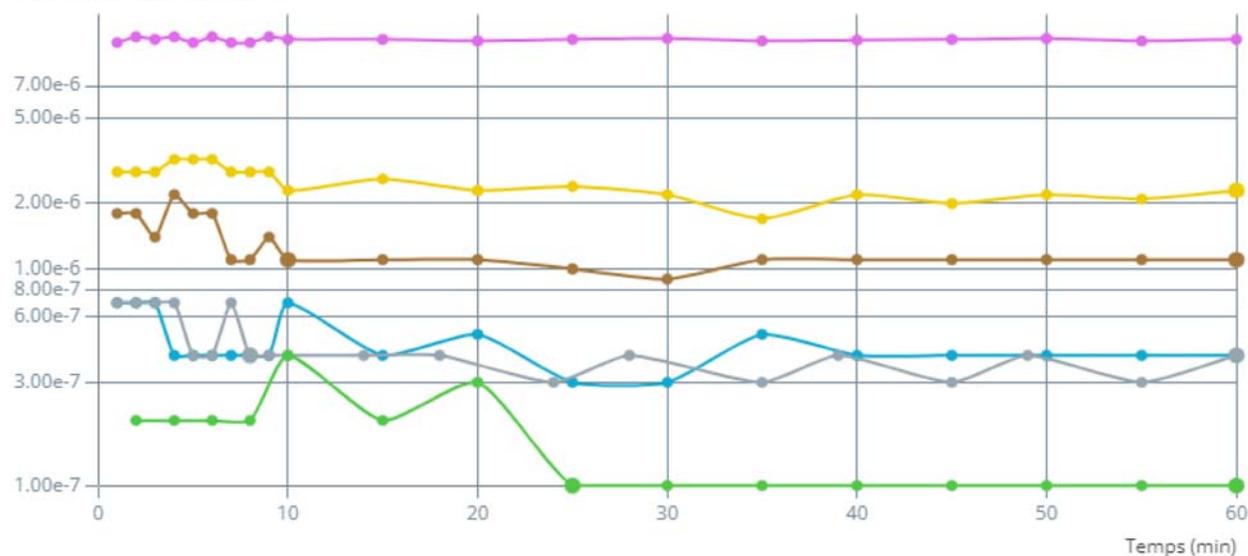
D. PROCES VERBAUX DES ESSAIS DE PERMEABILITE

Vérificateur

Observations

	POR01	POR02	POR03	POR04	POR05	POR06
LONGITUDE	-2.718616	-2.71739	-2.716657	-2.717193	-2.718334	-2.716893
LATITUDE	47.669506	47.669312	47.670018	47.670714	47.672067	47.672486
DIAMÈTRE INTÉRIEUR TUBE d_i (mm)	44	44	44	44	44	44
PROFONDEUR H_c (m)	1	1	0.75	1	1	1
HAUTEUR INFILTRATION L (mm)	200	200	200	150	200	200
DIAMÈTRE FORAGE B (mm)	100	100	100	100	100	100
DATE DÉBUT SATURATION	10/09/24 10:00	10/09/24 12:00	11/09/24 14:30	11/09/24 11:00	11/09/24 08:00	11/09/24 08:15
DATE DÉBUT ESSAI	10/09/24 11:00	10/09/24 13:30	11/09/24 15:30	11/09/24 14:20	11/09/24 10:00	11/09/24 10:15
NATURE DU SOL	Arènes limoneuses					
MÉTÉO	Temps couvert					
VENT	Pas de vent	Pas de vent	Vent faible	Vent faible	Pas de vent	Pas de vent
TEMPÉRATURE	15	15	22	22	14	15
OBSERVATIONS	-	-	-	-	-	-

Perméabilité instantanée (m/s)



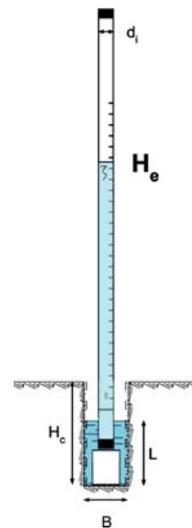
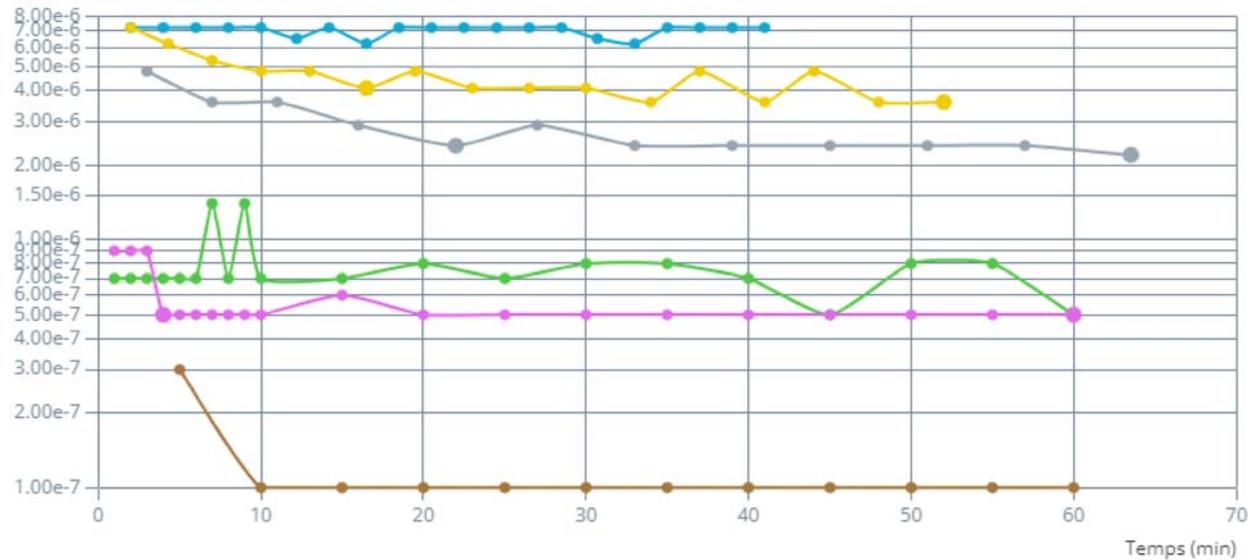
N° ESSAI	ESSAI	DATE ESSAI	PERMÉABILITÉ	
1	POR01	10/09/24 11:00	1,15E-5 m/s	41 mm/h
2	POR02	10/09/24 13:30	1,00E-7 m/s	0 mm/h
3	POR03	11/09/24 15:30	4,00E-7 m/s	1 mm/h
4	POR04	11/09/24 14:20	2,50E-6 m/s	9 mm/h
5	POR05	11/09/24 10:00	5,00E-7 m/s	2 mm/h
6	POR06	11/09/24 10:15	1,10E-6 m/s	4 mm/h

Vérificateur

Observations

	POR07	POR08	POR09	POR10	POR11	POR12
LONGITUDE	-2.716775	-2.716762	-2.716198	-2.716111	-2.715631	-2.715491
LATITUDE	47.67212	47.671485	47.672771	47.672382	47.672765	47.671161
DIAMÈTRE INTÉRIEUR TUBE d_i (mm)	44	44	44	44	44	44
PROFONDEUR H_c (m)	1	1	1	1	1	1
HAUTEUR INFILTRATION L (mm)	150	93	200	200	200	90
DIAMÈTRE FORAGE B (mm)	100	100	100	100	100	100
DATE DÉBUT SATURATION	11/09/24 12:30	10/09/24 08:50	10/09/24 10:15	11/09/24 13:30	11/09/24 09:30	10/09/24 12:30
DATE DÉBUT ESSAI	11/09/24 15:00	10/09/24 10:50	10/09/24 12:15	11/09/24 15:00	11/09/24 11:30	10/09/24 14:30
NATURE DU SOL	Arènes limoneuses					
MÉTÉO	Temps couvert					
VENT	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
TEMPÉRATURE	20	14	15	20	17	15
OBSERVATIONS	-	-	-	-	-	-

Perméabilité instantanée (m/s)



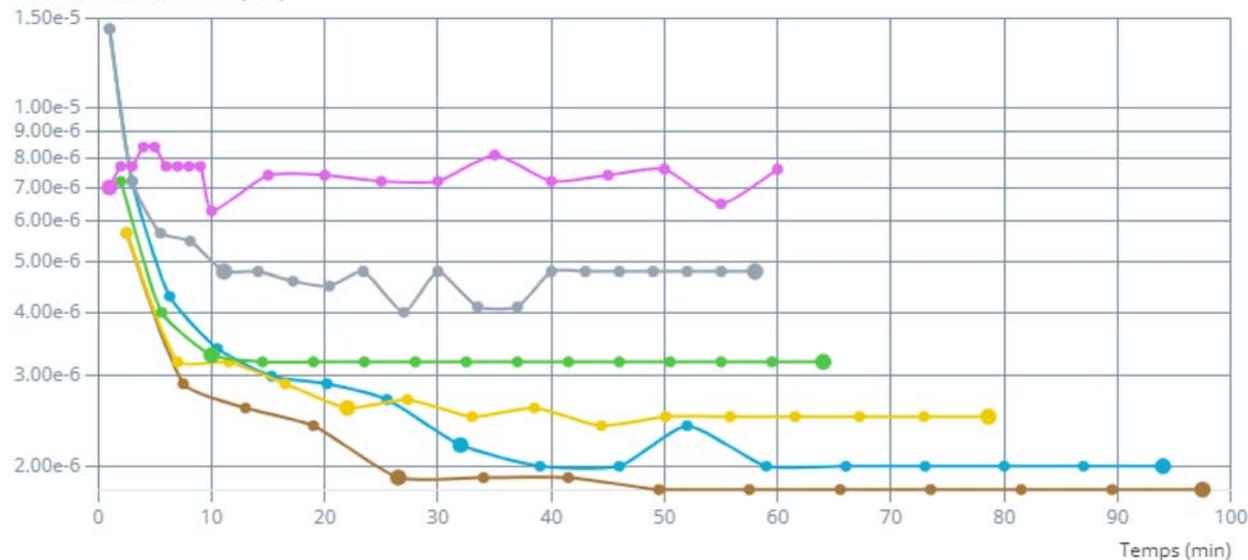
N° ESSAI	ESSAI	DATE ESSAI	PERMÉABILITÉ	
1	POR07	11/09/24 15:00	5,00E-7 m/s	2 mm/h
2	POR08	10/09/24 10:50	8,00E-7 m/s	3 mm/h
3	POR09	10/09/24 12:15	2,40E-6 m/s	9 mm/h
4	POR10	11/09/24 15:00	4,10E-6 m/s	15 mm/h
5	POR11	11/09/24 11:30	7,00E-6 m/s	25 mm/h
6	POR12	10/09/24 14:30	1,00E-7 m/s	0 mm/h

Vérificateur

Observations

	POR13	POR14	POR15	POR16	POR17	POR18
LONGITUDE	-2.71588	-2.715124	-2.714672	-2.714433	-2.713882	-2.7144
LATITUDE	47.671046	47.672597	47.672358	47.672896	47.672503	47.672231
DIAMÈTRE INTÉRIEUR TUBE d_i (mm)	44	44	44	44	44	44
PROFONDEUR H_c (m)	1	1	1	1	1	1
HAUTEUR INFILTRATION L (mm)	90	200	200	200	200	200
DIAMÈTRE FORAGE B (mm)	100	100	100	100	100	100
DATE DÉBUT SATURATION	11/09/24 09:00	11/09/24 09:30	11/09/24 08:00	11/09/24 08:15	11/09/24 08:30	11/09/24 08:45
DATE DÉBUT ESSAI	11/09/24 11:00	11/09/24 10:30	11/09/24 09:00	11/09/24 09:15	11/09/24 09:30	11/09/24 09:45
NATURE DU SOL	Arènes limoneuses					
MÉTÉO	Temps couvert					
VENT	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
TEMPÉRATURE	15	15	14	14	15	15
OBSERVATIONS	-	-	-	-	-	-

Perméabilité instantanée (m/s)



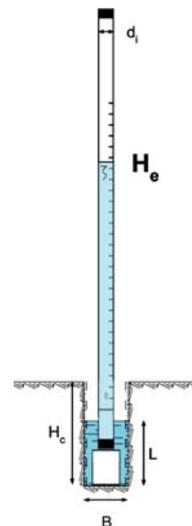
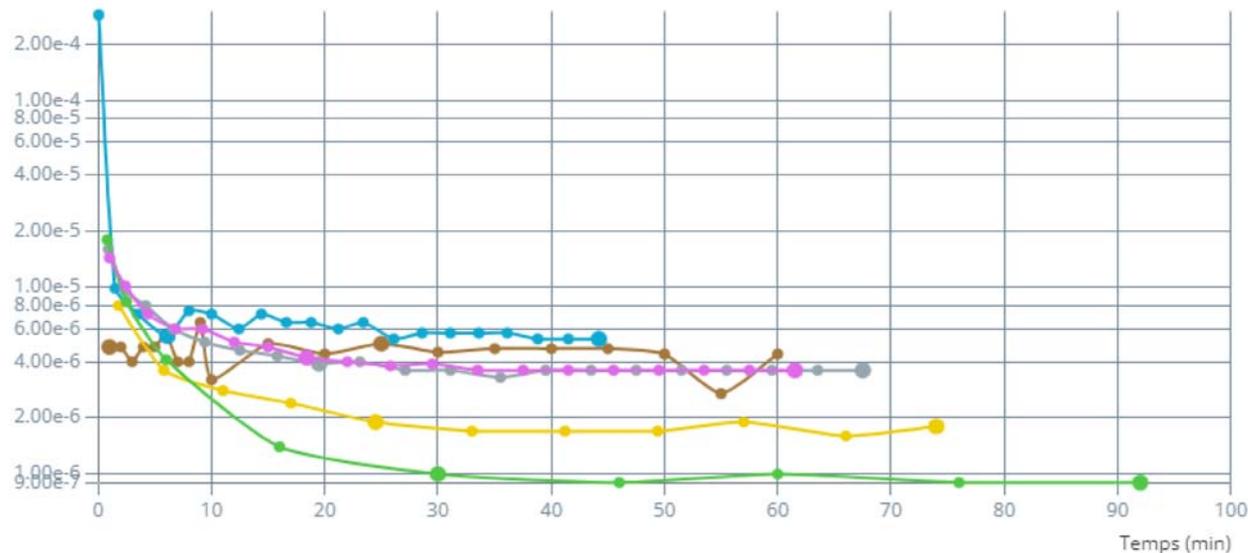
N° ESSAI	ESSAI	DATE ESSAI	PERMÉABILITÉ	
1	POR13	11/09/24 11:00	7,50E-6 m/s	27 mm/h
2	POR14	11/09/24 10:30	3,20E-6 m/s	12 mm/h
3	POR15	11/09/24 09:00	4,60E-6 m/s	17 mm/h
4	POR16	11/09/24 09:15	2,50E-6 m/s	9 mm/h
5	POR17	11/09/24 09:30	2,10E-6 m/s	8 mm/h
6	POR18	11/09/24 09:45	1,80E-6 m/s	6 mm/h

Vérificateur

Observations

	POR19	POR20	POR21	POR22	POR23	POR24
LONGITUDE	-2.714367	-2.714535	-2.714069	-2.714425	-2.713359	-2.713039
LATITUDE	47.671696	47.671414	47.671352	47.671034	47.670954	47.670574
DIAMÈTRE INTÉRIEUR TUBE d_i (mm)	44	44	44	44	44	44
PROFONDEUR H_c (m)	1	1	1	1	1	0.75
HAUTEUR INFILTRATION L (mm)	200	200	200	200	200	75
DIAMÈTRE FORAGE B (mm)	100	100	100	100	100	100
DATE DÉBUT SATURATION	10/09/24 15:00	10/09/24 16:00	10/09/24 14:30	10/09/24 14:00	10/09/24 15:30	11/09/24 09:15
DATE DÉBUT ESSAI	10/09/24 16:00	10/09/24 17:00	10/09/24 15:30	10/09/24 15:00	10/09/24 16:30	11/09/24 11:15
NATURE DU SOL	Arènes limoneuses					
MÉTÉO	Temps couvert					
VENT	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
TEMPÉRATURE	18	18	19	20	18	17
OBSERVATIONS	-	-	-	-	-	-

Perméabilité instantanée (m/s)



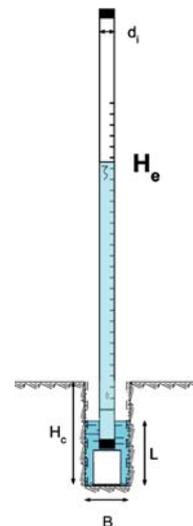
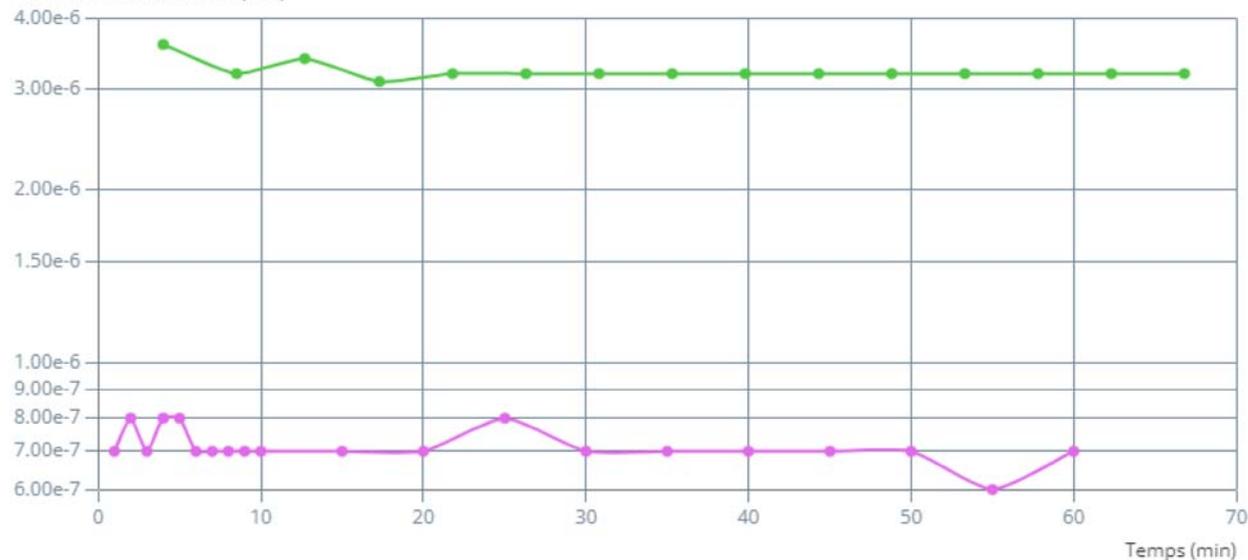
N° ESSAI	ESSAI	DATE ESSAI	PERMÉABILITÉ	
1	POR19	10/09/24 16:00	3,70E-6 m/s	13 mm/h
2	POR20	10/09/24 17:00	9,00E-7 m/s	3 mm/h
3	POR21	10/09/24 15:30	3,60E-6 m/s	13 mm/h
4	POR22	10/09/24 15:00	1,80E-6 m/s	6 mm/h
5	POR23	10/09/24 16:30	6,10E-6 m/s	22 mm/h
6	POR24	11/09/24 11:15	4,70E-6 m/s	17 mm/h

Vérificateur

Observations

	POR25	POR26	-	-	-	-
LONGITUDE	-2.71336	-2.711972	-	-	-	-
LATITUDE	47.67045	47.671086	-	-	-	-
DIAMÈTRE INTÉRIEUR TUBE d_i (mm)	44	44	-	-	-	-
PROFONDEUR H_c (m)	0.62	1	-	-	-	-
HAUTEUR INFILTRATION L (mm)	550	200	-	-	-	-
DIAMÈTRE FORAGE B (mm)	100	100	-	-	-	-
DATE DÉBUT SATURATION	11/09/24 10:00	10/09/24 16:00	-	-	-	-
DATE DÉBUT ESSAI	11/09/24 11:00	10/09/24 17:00	-	-	-	-
NATURE DU SOL	Arènes limoneuses	Arènes limoneuses	-	-	-	-
MÉTÉO	Temps couvert	Temps couvert	-	-	-	-
VENT	Faible	Faible	-	-	-	-
TEMPÉRATURE	18	19	-	-	-	-
OBSERVATIONS	-	-	-	-	-	-

Perméabilité instantanée (m/s)



N° ESSAI	ESSAI	DATE ESSAI	PERMÉABILITÉ	
1	POR25	11/09/24 11:00	7,00E-7 m/s	3 mm/h
2	POR26	10/09/24 17:00	3,20E-6 m/s	12 mm/h

ANNEXES



I. CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Généralités

Les présentes conditions générales de services sont communiquées par FONDASOL à toute personne qui en fait la demande (NDR Site Internet ?).

Pour les besoins des présentes, FONDASOL désigne l'entreprise immatriculée sous le n° de RCS 582 621 561 ou l'une quelconque de ses filiales avec laquelle le Client entre en relation.

FONDASOL propose dans son catalogue des prestations de services l'ensemble des prestations qu'elle peut fournir au Client dans le domaine de l'interaction sol structure.

Le terme « Prestations » désigne exclusivement les services et missions énumérées dans le devis du Prestataire puis par la suite dans le Contrat.

Dans le respect de la réglementation en vigueur, les conditions générales de services ont vocation à définir les droits et obligations respectifs de FONDASOL et de son Client dans leurs relations précontractuelles et contractuelles relativement aux services proposés et exécutés par FONDASOL (« le Prestataire ») et elles s'appliquent au devis, ou proposition commerciale écrite, qui s'y réfèrent et lui sont jointes. Toute dérogation doit être préalablement négociée et expressément acceptée par écrit.

1. Formation du Contrat

Par contrat on désigne toute commande passée par le client auprès de Fondasol relativement à des Prestations.

L'envoi ou la remise d'un devis auquel sont jointes les présentes Conditions Générales exprime la volonté de FONDASOL d'exécuter les obligations qu'il comporte s'il est accepté par le Client. Le devis est valable pour la durée expressément mentionnée. A défaut de durée spéciale, le devis est valable pour une durée de deux (2) mois ; au-delà de cette période, le devis est réputé caduc, libérant FONDASOL de toute obligation exprimée. Toute demande supplémentaire ou spécificité demandée par le Client, par rapport au devis émis initialement, notamment pour l'ajout de Prestations additionnelles ou le changement des délais ou des modalités d'exécution des Prestations, sera prise en compte dans un nouveau devis, distinct du premier.

Ont force obligatoire, dès leur acceptation mutuelle par le Client et par FONDASOL (dans l'ordre de priorité) : (1) tout devis de FONDASOL accepté par le Client ainsi que toutes conditions spécifiques acceptées de part et d'autre ou tout autre contrat convenu et signé par les deux parties ; (2) les Conditions Générales (ci-après collectivement dénommés le « Contrat »).

Tout Contrat implique ainsi l'acceptation expresse du Client aux Conditions Générales, ajustées le cas échéant après accord mutuel des Parties par des dispositions spécifiques, qui prévaut sur tout autre document quel que soit son origine. Un Contrat ne peut résulter du démarrage de l'exécution des Prestations prévues au devis par FONDASOL, en l'absence d'acceptation formelle par le Client.

Le Contrat annule et remplace tout document et accord intervenus antérieurement entre les Parties relativement à son objet. Il ne peut être modifié que par voie d'avenant, signé par les Parties.

Toute commande par le co-contractant (« le Client »), qui a reçu un devis de la part de FONDASOL, ou l'une quelconque de ses filiales (ci-après le « Prestataire »), quelle qu'en soit la forme (par exemple bon de commande, lettre de commande, ordre d'exécution ou acceptation de devis, sans que cette liste ne soit exhaustive) et ses avenants éventuels, constituent l'acceptation totale et sans réserve des présentes conditions générales par ledit Client, que ce dernier ait contresigné les conditions générales ou non, ou qu'il ait émis des conditions contradictoires. Tout terme de la commande, quelle qu'en soit la forme, et de ses avenants éventuels, qui serait en contradiction avec les présentes conditions générales ou le devis, serait réputé de nul effet et inapplicable, sauf s'il a fait l'objet d'une acceptation écrite expresse non équivoque par le Prestataire. Cette acceptation ne peut pas résulter de l'exécution des Prestations prévues au devis et/ou à la commande, quelle qu'en soit la forme, et/ou avenant éventuel, ou de l'absence de réponse du Prestataire sur ledit terme.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions y compris contenues dans la commande (quelle que soit sa forme) du Client ou dans les accusés de réception des échanges de données informatisés, sur portail électronique, dans la gestion électronique des achats ou dans les courriers électroniques du Client. Aucune exception ou dérogation n'est applicable sauf si elle est émise par le Prestataire ou acceptée expressément, préalablement et de manière non équivoque par écrit par le Prestataire. À ce titre, toute condition de la commande ne peut être considérée comme acceptée qu'après accord écrit exprès et non-équivoque du Prestataire. Le contrat est constitué par le dernier devis émis par le Prestataire, les présentes conditions générales, la commande ou l'acceptation de devis ou lettre de commande du Client et, à titre accessoire et complémentaire les conditions de la commande expressément acceptées et

spécifiquement indiquées par écrit par le Prestataire comme acceptées (le « Contrat »).

2. Démarrage des prestations

Nonobstant la prise d'effet du Contrat, à défaut de disposition contraire, les délais relatifs aux Prestations ne commencent à courir qu'à la réception par le Prestataire de l'acompte prévu.

3. Prix

Les prix sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date d'établissement du devis. Préalablement au Contrat, les prix sont valables selon la durée mentionnée au devis et au maximum pendant deux (2) mois à compter de la date d'émission du devis. À l'entrée en vigueur du Contrat, les prix sont fermes et définitifs pour une durée de six (6) mois ; ils sont révisables et révisés tous les six (6) mois par application de l'indice "Sondages et Forages TP 04" pour les investigations in situ et en laboratoire, et par application de l'indice « SYNTEC » pour les prestations d'études, l'Indice de base étant le dernier indice publié à la date d'émission du devis.

Les prix ne comprennent pas la TVA, les taxes sur les ventes, les droits, les prélèvements, les taxes sur le chiffre d'affaires, les droits de douane et d'importation, les surtaxes, les droits de timbre, les impôts retenus à la source et toutes les autres taxes similaires qui peuvent être imposées au Prestataire, à ses employés, à ses sociétés affiliées et/ou à ses représentants, dans le cadre de l'exécution du Contrat (les « Impôts »), qui seront supportés par le Client en supplément des prix indiqués. Le Prestataire restera toutefois responsable du paiement de tous les impôts applicables en France.

Au cas où le Prestataire serait obligé de payer l'un des Impôts mentionnés ci-dessus, le Client remboursera le Prestataire dans les trente (30) jours suivant la réception des documents correspondants justifiant le paiement de celui-ci. Au cas où ce remboursement serait interdit par toute législation applicable, le Prestataire aura le droit d'augmenter les prix du montant des Impôts réellement supportés.

Sauf indication d'un montant forfaitaire dans le devis, les prix des Prestations relatifs à des quantités à réaliser, quelle qu'en soit l'unité (notamment sans que cela ne soit exhaustif, profondeurs, mètres linéaires, nombre d'essais, etc.) ne sont que des estimatifs sur la base des informations du Client, en conséquence seules les quantités réellement réalisées seront facturées sur la base des prix unitaires du Contrat.

4. Obligations générales du Client

Il appartient au Client d'exécuter le Contrat et l'ensemble des obligations mises à sa charge, avec le soin et la diligence requis, suivant les termes et conditions prévus.

4.1 Sélection des Prestations Si le Client ne dispose pas d'études antérieures relatives à son projet en rapport avec les prestations envisagées, avant le Contrat, il appartient au Client de sélectionner les Prestations nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses obligations dans le cadre de son projet. Le Client est responsable des conséquences résultant d'une sélection lacunaire de Prestations.

Lorsque le Contrat prévoit que les Prestations sont exécutées Par référence à la norme NF P 94-500, il appartient au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre ou à toute entreprise de faire réaliser impérativement par des ingénieries compétentes chacune des missions géotechniques (successivement G1, G2, G3 et G4 et les investigations associées) pour suivre toutes les étapes d'élaboration et d'exécution du projet. Si la mission d'investigations est la seule Prestation, elle est limitée à l'exécution matérielle de sondages et à l'établissement d'un compte rendu factuel sans interprétation et elle exclut toute activité d'étude, d'ingénierie ou de conseil, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

La mission de diagnostic géotechnique G5 engage le géotechnicien uniquement dans le cadre strict des objectifs ponctuels fixés et acceptés expressément par écrit.

4.2 Obtention des permis et autorisations. Sauf disposition contraire expresse, le Client obtiendra à ses propres frais, dans un délai permettant le respect des délais du Contrat, tous les permis et autorisations relatifs aux matériels et équipements du Prestataire nécessaires à l'exécution des Prestations dans le pays concerné.

4.3 Collaboration active. Les Prestations requièrent de la part du Client sa collaboration préalable active. Le Client est tenu de transmettre au Prestataire toute information nécessaire à la préparation et à la réalisation des Prestations. Le Client garantit au Prestataire l'exactitude et la complétude de ces données.

A ce titre, il appartient au Client de :

- Collecter et remettre au Prestataire, avant le démarrage des Prestations, toutes les études relatives à la qualité du sol dans la zone concernée par le projet qui existent à la date du Contrat ;
- En cas d'ignorance, de méconnaissance, d'incertitude ou de complexité pour la localisation tant des réseaux sur le domaine public que des ouvrages enterrés ou réseaux privés, faire réaliser, à sa charge, les opérations de

reconnaissance nécessaires, et les communiquer au Prestataire avant le démarrage des Prestations en tenant compte des délais du Contrat ;

- Fournir, conformément aux articles R.554-I et suivants du même chapitre du code de l'environnement, à sa charge et sous sa responsabilité, l'implantation des réseaux privés, la liste et l'adresse des exploitants des réseaux publics à proximité des travaux, les plans, informations et résultats des investigations complémentaires consécutifs à sa Déclaration de projet de Travaux (DT). Ces informations sont indispensables pour permettre les éventuelles déclarations d'intentions de commencement de travaux (DICT) (étant précisé, à titre indicatif, que le délai de réponse varie de 7 à 15 jours, hors jours fériés) et pour connaître l'environnement du projet. En cas d'incertitude ou de complexité pour la localisation des réseaux sur le domaine public, il pourra être nécessaire de faire réaliser, à la charge du Client, leur repérage par une méthode non intrusive (de type radar) et / ou par des fouilles manuelles ou des avant-trous à la pelle mécanique. Les conséquences et la responsabilité de toute détérioration de ces réseaux par suite d'une mauvaise communication sont à la charge exclusive du Client ;
- Déclarer aux autorités administratives compétentes tout forage réalisé, notamment, de plus de 10 m de profondeur ou lorsqu'ils sont destinés à la recherche, la surveillance ou au prélèvement d'eaux souterraines (piézomètres notamment).
- Plus généralement, communiquer en temps utile toutes les informations et/ou documentations nécessaires pour l'exécution du Contrat et notamment, mais pas seulement, toute circonstance susceptible de compromettre la bonne exécution des Prestations ou devant être prise en compte par le Prestataire ;
- Permettre un accès libre et rapide au Prestataire à ses locaux et/ou au site où sont réalisées les Prestations y compris pour la livraison des matériels et équipements nécessaires à la réalisation des Prestations et notamment les machines de forage ;
- Approuver tous les documents du Prestataire, dans un délai maximal de deux jours ouvrés à compter de leur transmission ;
- Préparer ses installations pour l'exécution du Contrat, et notamment, sans que cela ne soit exhaustif, décider et préparer les implantations des forages, fournir les fluides, et veiller, le Client étant toujours responsable de ses installations, à ce que le Prestataire dispose en permanence de toutes les ressources nécessaires pour exécuter le Contrat. Si le Personnel du Client contribue à l'exécution du Contrat, notamment à l'occasion de l'assemblage ou de l'installation d'équipements, ce personnel sera qualifié et restera en permanence sous la responsabilité du Client. Le Client conservera le pouvoir exclusif de diriger et de superviser son personnel et le Prestataire ne sera en aucun cas responsable d'une négligence ou d'une faute du personnel du Client dans l'exécution de ses tâches, y compris les conséquences que cette négligence ou faute peut avoir sur le Contrat. Par souci de clarté, tout sous-traitant du Prestataire imposé ou choisi par le Client restera sous l'entière responsabilité du Client.

Le Client est tenu d'informer le Prestataire de toute actualisation ou modification du projet dans lequel s'inscrivent les Prestations, afin d'adapter en temps utile le Contrat à ces évolutions.

5. Obligations générales du Prestataire

Le Prestataire devra :

- Exécuter avec le soin et la diligence requis ses obligations conformément au Contrat, et dans les limites du périmètre des Prestations confiée ;
- S'assurer que son personnel reste à tout moment sous sa supervision et direction et exercer son pouvoir de contrôle et de direction sur ses équipes ;
- Procéder selon les moyens actuels de son art, à des recherches consciencieuses et à fournir les indications qu'on peut en attendre, étant entendu qu'il s'agit d'une obligation de moyen et en aucun cas d'une obligation de résultat ou de moyens renforcée ;
- Faire en sorte que son personnel localisé dans le pays de réalisation des Prestations respecte les lois dudit pays relatives aux Prestations.

6. Délais de réalisation

Les délais d'intervention et d'exécution proposés et fixés dépendent de la collaboration préalable active du Client. Ils sont soumis aux ajustements stipulés au Contrat. Si des pénalités de retard sont prévues, elles constituent la seule indemnisation et le seul recours du Client ; elles sont plafonnées à un montant total maximum et cumulé de 5% du montant total HT du Contrat.

En cas d'absence de transmission, d'inexactitude des données transmises ou de difficulté d'accès au(x) site(s) d'intervention du fait du Client, le Prestataire n'encourt aucune responsabilité et les délais de réalisation sont automatiquement prolongés d'une durée au moins équivalente à la durée de correction de ces données et de reprise des Prestations correspondantes.

7. Formalités, autorisations, accès et règles du site

Toutes les démarches et formalités administratives ou autres, pour l'obtention des autorisations et permis de pénétrer dans les lieux et/ou d'effectuer les Prestations sont à la charge du Client, y compris celles requises pour l'accès du personnel et des matériels nécessaires au Prestataire, qu'il s'agisse de propriétés privées ou du domaine public.

Les règles pratiques que les intervenants doivent respecter en matière de santé, sécurité, hygiène et respect de l'environnement sont fixées par le Client ; à défaut, le Client s'oblige à les transmettre en temps utile au Prestataire.

Le Client assure également en tant que de besoin la formation du personnel, notamment celui du Prestataire, sur les règles propres à son site, avant toute intervention sur site.

8. Dégâts aux ouvrages et cultures (Responsabilité du Prestataire)

Les Prestations impliquant des forages et investigations de sols et sous-sols peuvent par nature entraîner des dommages sur le site en ce compris tout chemin d'accès, en particulier sur la végétation, les cultures et les ouvrages existants, sans qu'il y ait négligence ou faute de la part du Prestataire. Ce dernier n'est en aucun cas tenu de remettre en état ou réparer ces dégâts, sauf si la remise en état et /ou les réparations font partie des Prestations.

9. Limites techniques des Prestations (Implantation, nivellement des sondages)

À l'exception des cas où l'implantation topographique des sondages est une Prestation, le Prestataire n'assume aucune responsabilité quant aux dommages pouvant en résulter le Client doit le tenir indemne des conséquences dommageables qui en découlent (tels que le retard de réalisation, les surcoûts et/ou la perte de forage).

Les Prestations de sondages ne comprennent pas les implantations topographiques permettant de définir l'emprise des ouvrages et zones à étudier ni la mesure des coordonnées précises des points de sondages ou d'essais.

Les éventuelles altitudes indiquées pour chaque sondage (qu'il s'agisse de cotes de références rattachées à un repère arbitraire ou de cotes NGF) ne sont données qu'à titre indicatif. Seules font foi les profondeurs mesurées depuis le sommet des sondages et comptées à partir du niveau du sol au moment de la réalisation des essais.

10. Limites techniques des Prestations (Hydrogéologie – Géotechnique)

10.1 Les niveaux d'eau indiqués dans le rapport final d'exécution des Prestations correspondent uniquement aux niveaux relevés au droit des sondages exécutés et au moment précis du relevé. En dépit de la qualité de l'étude, le Client est informé que des aléas subsistent, notamment la variation des niveaux d'eau en relation avec la météo ou une modification de l'environnement des études et Prestations, et que seule une étude hydrogéologique spécifique permet de déterminer les amplitudes de variation de ces niveaux et les PHEC (Plus Hautes Eaux Connues).

10.2 L'étude géotechnique s'appuie sur les renseignements reçus concernant le projet, sur un nombre limité de sondages et d'essais, et sur des profondeurs d'investigations limitées qui ne permettent pas de lever toutes les incertitudes inéluctables à cette science naturelle. En dépit de la qualité de l'étude, des incertitudes subsistent du fait notamment du caractère ponctuel des investigations, de la variation d'épaisseur des remblais et/ou des différentes couches, de la présence de vestiges enterrés et de bien d'autres facteurs telle que la variation latérale de faciès. Les conclusions géotechniques ne peuvent donc conduire à traiter à forfait le prix des fondations compte tenu d'une hétérogénéité, naturelle ou du fait de l'homme, toujours possible et des aléas d'exécution pouvant survenir lors de la découverte des terrains. Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment à titre d'exemple glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une actualisation à chaque étape du projet notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant l'étape suivante.

10.3 L'estimation des quantités des ouvrages géotechniques nécessite une mission d'étude géotechnique de conception G2 (phase projet). Les éléments géotechniques non décelés par l'étude et mis en évidence lors de l'exécution (pouvant avoir une incidence sur les conclusions du rapport) et les incidents importants survenus au cours des travaux (notamment glissement, dommages aux avoisinants ou aux existants) doivent obligatoirement être portés à la connaissance du Prestataire ou signalés aux géotechniciens chargés des Prestations de suivi géotechnique d'exécution G3 et de supervision géotechnique d'exécution G4, afin que les conséquences sur la conception géotechnique et les conditions d'exécution soient analysées par un homme de l'art.

10.4 Toute estimation de quantités faite à partir des données obtenues par prélèvements ou essais ponctuels sur le site, objet des Prestations, possède une représentativité limitée et donc incertaine par rapport à l'ensemble du site pour lequel elles seraient extrapolées.

11. Pollution - dépollution

Lorsque les Prestations consistent à mesurer, relever voire analyser ou traiter des sols pollués, le Prestataire a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger son personnel dans la réalisation desdites Prestations, sur la base des données fournies par le Client.

Lorsque l'objet de la Prestation est le diagnostic ou l'analyse de la pollution de sols et/ou sous-sols, ou l'assistance à la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'œuvre de prestations de dépollution, le Client devra désigner un coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé sur le site (SPS), assister le Prestataire pour l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes, fournir au Prestataire toute information (notamment visite sur site, documents et échantillons) nécessaire à l'obtention des Certificats d'Acceptation Préalable de Déchets ainsi que pour l'obtention des autorisations nécessaires au transport, au traitement et à l'élimination des terres, matériaux, effluents, rejets, déchets, et plus généralement de toute substance polluante.

Sauf s'il s'agit de l'objet même des Prestations, le Client garantit au Prestataire qu'il intervient sur un site dans lequel il n'existe aucun danger potentiel lié à la présence de produits radioactifs et/ou pyrotechniques, et le Prestataire n'est tenu d'effectuer aucune étude ni investigation à ce sujet.

Les missions d'assistance à maîtrise d'œuvre ou de maîtrise d'œuvre seront exercées conformément à l'objectif de réhabilitation repris dans le devis. À défaut d'une telle définition d'objectif, ces missions ne pourront commencer.

12. Rapport de mission - Réception des Prestations par le Client

La remise du dernier document à fournir dans le cadre des Prestations marque la fin de la réalisation des Prestations. La fin de la réalisation des Prestations sur site est marquée par le départ autorisé du personnel du Prestataire du site. L'approbation du dernier document doit intervenir au plus tard deux semaines après sa remise au Client. A défaut de rejet explicite et par écrit par le Client dans ce délai, le document sera considéré comme approuvé. L'émission de commentaires ne vaut pas rejet et n'interrompt pas le délai d'approbation. Le Prestataire répondra aux commentaires dans les dix (10) jours de leur réception. A défaut de rejet explicite et par écrit par le Client dans les cinq (5) jours de la réception des réponses aux commentaires ou du document modifié, le document sera considéré comme approuvé. Si le Client refuse le document et que le document n'est toujours pas approuvé deux (2) mois après sa remise initiale, les Parties conviennent de se réunir dans pour tenter de trouver une solution.

13. Réserve de propriété - Confidentialité

Les coupes de sondages, plans et documents établis par le Prestataire restent sa propriété jusqu'au complet paiement du prix des Prestations.

Le Client s'engage à maintenir confidentielle et à ne pas utiliser pour tout autre objectif que celui prévu au Contrat, toute information se rapportant au savoir-faire, techniques et données du Prestataire, que ces éléments soient brevetés ou non, dont le Client a pu avoir connaissance au cours des Prestations ou qui ont été acquises ou développées par le Prestataire au cours du Contrat, sauf accord préalable écrit exprès du Prestataire.

14. Propriété Intellectuelle

Si à l'occasion du Contrat, le Prestataire met au point, développe ou utilise une nouvelle technique, celle-ci est et/ou reste sa propriété exclusive. Le Prestataire est libre de déposer tout brevet s'y rapportant.

Le Prestataire est titulaire des droits d'auteur et de propriété sur les résultats et/ou données compris, relevés ou utilisés dans les ou, au cours des, Prestations et/ou développés, générés, compilés et/ou traités dans le cadre du Contrat.

En cas de reproduction des documents remis par le Prestataire, le Client s'engage à indiquer la source en portant sur tous les documents diffusés intégrant lesdits documents du Prestataire, quelle que soit leur forme, la mention suivante en caractères apparents : « source originelle : Groupe Fondasol – date du document : JJ/MM/AAAA » sans que ces mentions ne puissent être interprétées comme une quelconque garantie donnée par le Prestataire. Le Client s'engage à ce que tout tiers à qui il aurait été dans l'obligation de remettre l'un ou les documents, se conforme à l'obligation de citation de la source originelle telle que prévue au présent article.

15. Autorisation de prise de vue et d'exploitation

Sauf refus écrit exprès de celui-ci, le Client autorise le Prestataire à effectuer des prises de vue du lieu d'exécution des Prestations, y compris ses bâtiments, et à exploiter ces prises de vue sur tous supports, au choix du Prestataire, non seulement pour les besoins des Prestations mais aussi à des fins de communication interne, institutionnelle, publicitaire ou de référencement commercial.

Pour les mêmes fins, le Client autorise également le Prestataire à citer et reproduire sa dénomination sociale et son logo.

L'autorisation prévue par le présent article est consentie à titre gracieux pour une durée de 10 années à compter de la date du Contrat.

16. Prise en compte des Imprévus (Modifications du contenu des Prestations en cours de réalisation)

La nature des Prestations et des moyens à mettre en œuvre, les prévisions des avancements et délais, ainsi que les prix sont déterminés en fonction des éléments communiqués par le Client et ceux recueillis lors de l'établissement du devis.

Des conditions imprévisibles par le Prestataire au moment de l'établissement du devis touchant à la géologie et éléments de terrains et découvertes imprévues, aux hypothèses de travail, au projet et à son environnement, à la législation et aux règlements, à des événements imprévus, survenant au cours des Prestations (les « Imprévus ») pourront conduire le Prestataire à proposer au Client un ou des avenant(s) avec notamment application des prix du bordereau du devis, ou en leur absence, de nouveau prix raisonnables et des délais de réalisation mis à jour. Le refus du Client d'adapter le Contrat aux Imprévus ne peut résulter que d'un motif légitime et justifié.

À défaut d'un refus écrit exprès du Client dans un délai de sept (7) jours à compter de la proposition d'avenant, le Client est réputé avoir accepté l'avenant qui devient pleinement effectif. Pendant ce délai, l'exécution du Contrat par le Prestataire est automatiquement suspendue.

En cas de désaccord persistant entre les parties quant à la prise en compte des Imprévus, le Contrat pourra être résilié selon les modalités de l'article 20. 2.

17. Unité et délai de validité du rapport

Le rapport de fin de mission, quel que soit son nom, constitue une synthèse des Prestations à la date à laquelle les Prestations ont été réalisées.

Ce rapport et ses annexes forment un ensemble indissociable. Toute interprétation, reproduction partielle ou totale, ou utilisation pour un projet différent de celui objet du Contrat est interdite et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prestataire à quelque titre que ce soit.

Le rapport est réputé perdre toute valeur en cas d'ouverture du chantier (pour lequel le rapport a été émis) plus d'un an après sa remise, ou en cas de travaux de terrassements, de démolition ou de réhabilitation du site (à la suite d'une contamination des terrains et/ou de la nappe) modifiant entre autres les qualités mécaniques, les dispositions constructives et/ou la répartition de tout ou partie des sols sur les emprises concernées par l'étude géotechnique ; en pareilles circonstances, il appartient au Client de solliciter le Prestataire pour convenir des modalités d'une reprise des Prestations.

18. Conditions de paiement, acompte, pénalités de retard

Aucune retenue de garantie n'est appliquée sur les paiements des Prestations.

Dans le cas où le Contrat nécessite une intervention d'une durée supérieure à un mois, des factures mensuelles intermédiaires sont établies. Le paiement des factures est exigible à leur réception et sans escompte. En cas d'acompte, celui-ci est déduit de la facture ou du décompte final(e).

En cas de sous-traitance par le Client au Prestataire dans le cadre d'un marché public, les factures sont réglées directement et intégralement par le maître d'ouvrage, conformément à la loi n°75-1334 du 31/12/1975.

Tout retard de paiement à compter du jour suivant la date de règlement prévu sur la facture, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter à ce titre à l'encontre du Client, (i) l'acompte éventuellement versé restera acquis de plein droit, (ii) les sommes impayées généreront automatiquement et de plein droit des intérêts de retard calculés, par jour de retard, au taux de 12% par an, (iii) chaque facture impayée entraînera automatiquement et de plein droit, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (40 €) et (iv) en cas de mesure judiciaire ou extra-judiciaire de recouvrement, une indemnité complémentaire de recouvrement fixée à 15% du montant TTC de la créance avec un minimum de 500 euros sera encourue.

Le Prestataire se réserve en outre, le droit de suspendre les Prestations en cours ou celles de tout autre contrat qui serait contractuellement ou économiquement lié à celui dont le paiement est en retard, les délais d'exécution des Prestations étant de plein droit prolongés de la durée du retard du Client à effectuer le paiement.

Le paiement anticipé ne donnera droit à aucune réduction de prix, rabais ou escompte.

Un désaccord quelconque dans le cadre du Contrat ne saurait en aucun cas constituer un motif de rétention du prix des Prestations réalisées et non soumises à contestation précise et documentée.

La compensation est formellement exclue.

19. Suspension

Les Prestations sont susceptibles d'être suspendues :

- (i) En cas d'Imprévus,
- (ii) En cas de violation par le Client d'une ou plusieurs de ses obligations contractuelles,
- (iii) si les éléments de reconnaissance sur site diffèrent des informations préalables fournies par le Client et que le Prestataire estime que la sécurité de son personnel est exposée.

En cas de survenance d'un tel événement, le Prestataire le notifie en lui indiquant sa nature et les mesures à prendre en concertation avec le Client. Une telle suspension ne peut en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution ou retard de l'exécution des Prestations.

Le délai des Prestations sera prolongé d'une période équivalente à la durée de cette suspension et tous les frais associés engagés par le Prestataire suite à cette suspension seront remboursés par le Client sur présentation des justificatifs. Le Prestataire peut soumettre la reprise des obligations suspendues au paiement par le Client au Prestataire de ces sommes.

Si l'exécution du Contrat est suspendue pendant une période de plus de deux (2) mois, le Contrat pourra être résilié par le Prestataire et les dispositions de l'article 20.3 s'appliqueront.

20. Résiliation

20.1 Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave par une partie à l'une de ses obligations, l'autre partie peut mettre en demeure la partie défaillante de remédier au manquement identifié. Si dans un délai de vingt (20) jours après cette notification, la partie défaillante n'a pas entrepris de remédier au manquement, l'autre est en droit de résilier le Contrat. La résiliation est acquise de plein droit au jour de la réception de la lettre recommandée ou équivalent.

20.2 Indemnisation pour résiliation

Le Client reste tenu de payer au Prestataire :

- (i) Le solde du prix des Prestations exécutées conformément au Contrat, à la date de résiliation non encore payées, et
- (ii) Les coûts réellement engagés par le Prestataire jusqu'à la date de résiliation pour la réalisation des Prestations y compris si certaines Prestations ne sont pas terminées,
- (iii) les coûts engagés par le Prestataire suite à la résiliation, y compris, mais sans s'y limiter, tous les frais liés à l'annulation de ses contrats de sous-traitance ou de ses contrats avec ses propres fournisseurs et les frais engagés pour toute suspension prolongée (le cas échéant), et
- (iv) en cas de résiliation du fait du Client, un montant raisonnable pour compenser les frais administratifs et généraux du Prestataire du fait de la résiliation, qui ne sera en aucun cas inférieur à quinze (15) pour cent du prix des Prestations restant à effectuer à la date de résiliation.

En cas de résiliation du Contrat due à un événement de Force Majeure ou ensuite d'une suspension, le Client paiera au Prestataire les montants mentionnés aux alinéas (i), (ii) et (iii) ci-dessus et tous les autres frais raisonnables engagés par le Prestataire à cette occasion.

20.3 Effets de la résiliation

La résiliation du Contrat en totalité ou en partie, pour quelque raison que ce soit, n'affectera pas les stipulations du présent article et des articles concernant la propriété intellectuelle, la confidentialité, la limitation de responsabilité, le droit applicable et le règlement des différends.

21. Répartition des risques, responsabilités

21.1 Le Prestataire n'est pas tenu d'avertir son Client sur les risques du projet, concerné par le Contrat, déjà connus ou ne pouvant être ignorés du Client compte-tenu de sa compétence, le Client disposant néanmoins toujours de la faculté de solliciter le Prestataire.

21.2 En aucun cas, le Prestataire ne sera tenu pour responsable des conséquences d'un non-respect de ses préconisations ou d'une modification de celles-ci par le Client pour quelque raison que ce soit.

21.3 La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée et retenue en cas de dommage à des ouvrages publics ou privés (notamment, à titre d'exemple, des ouvrages, canalisations enterrés) dont la présence et l'emplacement précis ne lui auraient pas été signalés par écrit et intégrés au Contrat.

21.4 Chaque Partie est responsable de tout dommage qu'elle-même, ses salariés, ses représentants et/ou ses sous-traitants causent aux tiers ainsi qu'à l'autre Partie, à l'occasion de l'exécution ou l'inexécution du Contrat. Chacune des Parties indemnifiera l'autre pour tout dommage, dont il aura été démontré qu'il est consécutif à son inexécution ou à sa mauvaise exécution d'une obligation du Contrat et/ou imposée par la réglementation en vigueur, sans que puissent se cumuler, le cas échéant, ses responsabilités contractuelle et délictuelle. Le Prestataire répond envers le Client des dommages directs et immédiats dans les limites indiquées ci-dessus et sans que son indemnisation puisse excéder (sauf réglementation d'ordre public contraire), tous recours et réclamations confondus, le montant total HT du Contrat (et à dix mille (10 000) euros pour tout Contrat dont le prix HT serait inférieur à ce montant). Les Parties conviennent expressément que leur responsabilité ne pourra jamais être recherchée à raison des dommages ne se rattachant pas directement et immédiatement aux Prestations, c'est-à-dire notamment les dommages extra-patrimoniaux et les dommages immatériels (tels que, notamment, la perte d'exploitation, la perte de production, le manque à gagner, la perte de profit, la perte de contrat, la perte d'image, l'immobilisation de personnel ou d'équipements).

En conséquence, chacune des Parties et ses assureurs renoncent à tout recours qu'ils seraient fondés à exercer à l'encontre de l'autre Partie et de ses assureurs à raison de tels dommages et au-delà de ces montants.

Lorsqu'une Partie entend mettre en cause la responsabilité de l'autre, elle doit lui adresser une réclamation circonstanciée qui déclenche alors la procédure de règlement des différends prévue par l'article 28.

21.5 Le Prestataire sera garanti et indemnisé en totalité par le Client contre tous recours, demandes, actions, procédures, recherches en responsabilité de toute nature de la part de tiers au Contrat à l'encontre du Prestataire du fait des Prestations.

21.6 Le Prestataire n'est solidaire d'aucun intervenant sauf si la solidarité est explicitement prévue au Contrat et même dans ce cas, la solidarité est limitée à la durée de réalisation des Prestations.

22. Assurance décennale

Le Prestataire bénéficie d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité décennale afférente aux ouvrages soumis à obligation d'assurance, conformément à l'article L.241-1 du Code des assurances. **Dans ce cadre, les ouvrages ou projets dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excèdent au jour de la déclaration d'ouverture de chantier un montant de 15 M€ HT, doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du Prestataire.** Il est expressément convenu que le Client a l'obligation d'informer le Prestataire d'un éventuel dépassement de ce seuil, et accepte, de fournir tous éléments d'information nécessaires à l'adaptation de la garantie. Au-delà de 15 M€ HT de valeur de l'ouvrage ou du projet, le Client prend également l'engagement, de souscrire à ses frais un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD), contrat dans lequel le Prestataire sera expressément mentionné parmi les bénéficiaires comme assuré additionnel. Le Client prendra en charge toute éventuelle sur-cotisation qui serait demandée au Prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. Par ailleurs, les ouvrages de caractère exceptionnel, voire inhabituels sont exclus du contrat d'assurance du Prestataire et doivent faire l'objet d'une cotation particulière. A défaut de respecter ces engagements, le Client en supportera les conséquences financières. Le maître d'ouvrage est tenu d'informer le Prestataire de la DOC (déclaration d'ouverture de chantier).

Toutes les conséquences financières et assurantielles résultant d'une déclaration insuffisante quant au coût de l'ouvrage seront supportées par le Client.

23. Force Majeure

Conformément à la définition qui en est donnée par l'article 1218 du Code Civil et la jurisprudence française, la force majeure est considérée comme un événement extérieur, imprévisible, irrésistible et incontournable, c'est-à-dire une circonstance

indépendante de la volonté et de l'agissement des Parties, qui ne pouvaient raisonnablement en prévoir la survenance lors de la conclusion du Contrat, ni en prévenir les effets et qui empêche, de bonne foi, l'exécution totale ou partielle du Contrat.

En cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant une Partie d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles ou qui empêche une tierce partie qu'elle avait chargée de cette exécution, elle doit immédiatement en informer l'autre par tout moyen, en lui indiquant la nature et les circonstances de l'événement de force majeure, ainsi que ses effets et sa durée prévisibles. En parallèle, elle doit s'efforcer de prendre toutes mesures permettant d'éviter ou limiter les conséquences de l'évènement sur l'exécution du Contrat.

La cause d'exonération aura pour effet de suspendre l'exécution de celle(s) des obligations devenue(s) impossible(s), ainsi que celle(s) des obligations corrélative(s) pendant toute la durée d'existence de ces circonstances, sans que la responsabilité de la Partie empêchée puisse être recherchée à raison des dommages résultant de son inexécution contractuelle. Le délai des Prestations empêchées sera automatiquement prolongé d'une période au moins équivalente à la durée effective des effets de l'évènement de Force Majeure, et les coûts générés par l'évènement de Force Majeure seront répartis à part égale entre les Parties.

En aucun cas, la survenance d'un événement de force majeure ne saurait suspendre, retarder ou empêcher le paiement des Prestations déjà effectuées à la date de survenance dudit événement de force majeure ainsi que de celles pouvant être effectuées.

Un événement de force majeure sera considéré comme définitif s'il empêche l'exécution du Contrat pendant une durée de soixante (60) jours.

24. Changement de lois – changement de circonstances

Par dérogation à l'article 1195 du Code civil et indépendamment de la faculté de révision du prix, si après la date du devis ou du Contrat, une loi, un règlement, une norme ou une méthode entre en vigueur ou change, et qu'il en résulte une variation de plus de 10 % du coût de réalisation des Prestations, ou en cas de changement du contexte économique, géopolitique ou financier du Contrat affectant son exécution, le prix et les délais du Contrat seront ajustés de bonne foi entre les parties, en fonction des circonstances pour refléter ce/ces changement(s).

25. Langue des Prestations

Tout rapport et/ou document objet des Prestations sera fourni en français.

26. Cessibilité de Contrat, non-renonciation

Le Contrat ne peut être cédé, à un tiers sans le consentement exprès, écrit, préalable de l'autre Partie qui ne peut s'y opposer sans juste motif. La sous-traitance par le Prestataire n'est pas considérée comme une cession au titre du présent article.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations du Contrat et/ou de tolérer un manquement à l'une quelconque des obligations du Contrat, ne peut être interprété comme valant renonciation par cette partie de s'en prévaloir ultérieurement.

27. Divisibilité

Si une stipulation du Contrat est jugée nulle et inapplicable en totalité ou en partie, la validité des autres stipulations du Contrat et le reste de la stipulation en question n'en sera pas affectée. Le Client et le Prestataire remplaceront cette stipulation par une stipulation aussi proche que possible de la stipulation rendue invalide, produisant les mêmes effets juridiques que ceux initialement prévus par le Client et le Prestataire.

28. LITIGES - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

LE CONTRAT EST SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS.

En cas de litige lié au Contrat, les Parties s'engagent à se rencontrer (y compris par visioconférence) pour tenter de résoudre leur différend à l'amiable.

À DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS UN DELAI DE 30 JOURS SUIVANT L'ENVOI D'UNE CORRESPONDANCE FAISANT ETAT D'UN DIFFEREND, TOUT LITIGE SERA SOUMIS POUR RESOLUTION AUX JURIDICTIONS DU RESSORT DU SIÈGE SOCIAL DU PRESTATAIRE QUI SONT SEULES COMPÉTENTES, ET AUXQUELLES LES PARTIES ATTRIBUENT COMPÉTENCE EXCLUSIVE, MÊME EN CAS DE DEMANDE INCIDENTE OU D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.

LA LANGUE DU CONTRAT ET DE TOUT REGLEMENT DES LITIGES EST LE FRANÇAIS.

NOVEMBRE 2023



fondasol

www.groupefondasol.com

VOTRE AGENCE

FONDASOL ENVIRONNEMENT NANTES

12, rue Léon Gaumont

44 700 ORVAULT

☎ 06 33 83 22 27

✉ lionel.doare@groupefondasol.com